



## **ANNEXE D**

### **LISTE DE TARIFICATION**

### **INCENDIE**

#### **1. Tarif applicable pour le service des incendies pour toute intervention n'impliquant d'aucune façon la sécurité des personnes ou un risque d'incendie :**

Coût réel de la mobilisation de chaque membre de l'équipe du service des incendies sur les lieux de l'intervention, plus 15% de frais administratifs. En outre, les équipes des services incendies déployées selon les ententes d'entraide ou de multi-caserne seront facturés selon le même principe.

#### **2. Tarif applicable lors d'un remplissage d'extincteur de résidence.**

Test hydrostatique sur extincteur	35.00\$
-----------------------------------	---------

Le remplacement des pièces défectueuses est à la charge du propriétaire.